



Vente immobilière cave obligations légales

Par **Manue974**, le **26/03/2016 à 13:10**

Bonjour, rnJe m'apprête à acquérir une cave dans un immeuble en copropriété où je suis déjà propriétaire ; nous sommes d'accord sur le prix d'achat(moins de 3000euros), mais nous sommes renseignés sur les frais de notaire qui sont exorbitant vu le prix de la vente ; cela double pratiquement la vente...rnAvons nous obligation légale de passer par un acte notarial ? Soumettre la vente à l'enregistrement ne suffit il pas à la rendre effective ? rnSi nous pouvons réaliser la vente en direct , quelle est la manière de procéder ? Et quels diagnostics /formulaire etc doivent obligatoirement être annexés à la vente et présentés par le vendeur et/ou l'acquéreur?rnBien cordialement, dans l'attente de votre réponse. rnManue974

Par **Lag0**, le **26/03/2016 à 13:46**

Bonjour,rnIl doit y avoir un problème si vos frais de notaire doublent le prix, soit 3000€. Un rapide calcul me donne 1300€ !